SIGERLy

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ENERGIES
DE LA REGION LYONNAISE

AUTORISE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 31 OCTOBRE 1935

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU JEUDI 17 JUIN 2004

BULLETIN N°113

69è Année

SIEGE : 28 RUE DE LA BAÏSSE – 69627 VILLEURBANNE CEDEX – 04 78 84 98 27

TABLE DES MATIERES

- **E**tat des présences 3
- **O**rdre du jour 5
- **A**llocution de Monsieur Bernard SAUZAY, Maire de CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR..... 6
- **A**llocution de Monsieur Pierre ABADIE, Président..... 7
- **C**ompte rendu d'activités du Président et du Bureau..... 7
- **A**ffaires donnant lieu à délibération

  Transfert de compétences optionnelles de communes au SIGERLy 8
  Arrêté du compte administratif de l'exercice 2003..... 9
  Arrêté du compte de gestion de l'exercice 2003.....13
  Affectation du résultat de Fonctionnement.....13
  Décision modificative N°1 au budget 2004..... 14

- **D**élibérations 16

Assemblée Générale ordinaire du Comité du Jeudi 17 juin 2004

Le jeudi 17 juin 2004 à 18 h 30, le comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 1er juin 2004, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue à la salle Paul Morand à Champagne au Mont d'Or.

PRÉSENTS

MM. les Délégués des Communes de

Albigny-sur-Saône, Brignais, Bron, Cailloux-sur-Fontaines Champagne-au-Mont-d'Or, Chaponost, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chasselay, Communay, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Écully, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Francheville, Genay, Irigny, Limonest, Montanay, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Genis-les-Ollières, Saint Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Symphorien d'Ozon, Sainte-Foy-les-Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay Village, Tassin-la-Demi-Lune, La Tour-de-Salvagny, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, soit 43 communes.

EXCUSÉS, ABSENTS

MM. les Délégués des Communes de

Caluire-et-Cuire, Collonges-au-Mont-d'Or, Feyzin, Fontaines-sur-Saône, Grigny, Millery, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Ternay, Vaulx-en-Velin, Vourles, soit 13 communes.

ASSISTENT A LA REUNION

Monsieur STRAUSS, Ingénieur en chef,
Madame GREFFIER Véronique, Ingénieur,
Monsieur LEBLANC, Technicien supérieur,
Madame VALANTIN, Monsieur MANSOT, Madame MORÉTEAU, Madame MAMAN, personnel administratif et financier.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel-Jean DELABRE

Nombre de délégués en exercice 112
Nombre de délégués titulaires présents 54
Nombre de délégués suppléants présents 6
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre total de délégués ayant voix délibérative 60
Nombre de pouvoirs 3

Ont signé les Délégués présents à la séance

R. MONTERNOT (Albigny-sur-Saône), G. DESFORGES (Brignais), C. BOURGUIGNON (Bron), J.P. GUYONNET (Cailloux-sur-Fontaines), A. RICHARD et D.J. DELABRE (Champagne-au-Mont-d'Or), R. DEGUELDRE (Chaponost), L.P. BEROD et M. GIGOT (Charbonnières-les-Bains), G. ALLAIS et P. MONGOIN (Charly), J. PARIOST et G. BRECHET (Chasselay), J.L. SIMON (Communay), V. MICHAUD (Couzon-au-Mont-d'Or), H. DUHESME (Craponne), J.L. NACHURY et R. MARTIN (Curis-au-Mont-d'Or), C. PONSOT (Dardilly), D. PERLET et J.M. PIPON (Décines-Charpieu), L. SZTERNBERG (Écully), M. GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), D. MARIN et A. ESCOURROU (Fontaines-Saint-Martin), J.P. VEYRIER (Francheville), J.P. FOUGERE et G. MICHAUD (Genay), G. RONY (Irigny), L.P. TARDY et J.L. BARBIER (Limonest), J.P. BERNARD (Montanay), G. SAUZET (La Mulatière), M. RODRIGUEZ et B. CHRETIN (Neuville-sur-Saône), J.C. CRETINON (Poleymieux-au-Mont-d'Or), R. DUMOULIN (Rillieux-la-Pape), M. COMTE (Rochetaillée-sur-Saône), R. CADILLON et G. RAY (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or), J. MATHERON et P. ARNOUD (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), J. POZZI (Saint-Fons), J.Y. MARTIN (Saint-Genis-les-Ollières), M. DUFAUX (Saint-Germain-au-Mont-d'Or), W. PLAZZI et VEYRON (Saint-Priest), B. BARAZZUTTI (Saint-Symphorien d'Ozon), M. BARLET et M. MOLIMAR (Sainte-Foy-les-Lyon), P. ABADIE et B. SŒUR (Sathonay-Camp), M. MOIROUD et R. SAVIN (Sathonay-Village), J. GARNIER (Tassin-la-Demi-Lune), J. MUNOZ et J.C. LE FLOC'H (La Tour-de-Salvagny), M. PERRET (Vénissieux), É. BRUN-PICARD (Vernaison) H. MOLLONCH (Villeurbanne).

Indications complémentaires relatives aux délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire

V. MICHAUD, suppléante (Couzon-au-Mont-d'Or), remplaçant G. DARDET, titulaire,
G. MICHAUD, suppléant (Genay), remplaçant J.P. FOUGERE, titulaire,
G. VEYRON, suppléant (Saint-Priest), remplaçant C. DUBOS, titulaire,
M. MOLIMAR, suppléant (Sainte-Foy-les-Lyon), remplaçant M. GERIN, titulaire,
B. SŒUR, suppléant (Sathonay-Camp), remplaçant C. CLET, titulaire,
J. GARNIER, suppléant (Tassin-la-Demi-Lune), remplaçant A. BRUNETEAU, titulaire.

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire

M. SEIGNER (Montanay) donne pouvoir à J.P. BERNARD (Montanay),
C. TOURDES (Bron) donne pouvoir à C. BOURGUIGNON (Bron),
L. RUELLE (Collonges-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à P. ABADIE (Sathonay-Camp).

Excusés, absents

S. PROUVEUR (Albigny), M. MASSON (Brignais), C. TOURDES (Bron), R. KINDLÉ (Cailloux-sur-Fontaines), P. MONNEYRON et J.C. DAGAND (Caluire-et-Cuire), M. NAVISÉ (Chaponost), M. GUEZET et L. RUELLE (Collonges au Mont d'Or) , J.P. CHONÉ (Communay), G. DARDET et L. FESCHET (Couzon-au-Mont-d'Or), A. GALLIANO (Craponne), J.F. FARGIER (Dardilly), I. BOUISSET (Écully), C. CHAMPALLE et M. GUILLOUX (Feyzin), J.P. GUILLERMIN (Fleurieu-sur-Saône), R. BORDAIRON et G. BERTIN-MOUROT (Fontaines-Sur-Saône), G. BESSON (Francheville), M. GENESTIER (Genay), R. BALME et G. VERZIER (Grigny), P. BOSGIRAUD (Irigny), J. FAVIER et P. DESCOTES (Millery), M. SEIGNER (Montanay), D. BERGON (La Mulatière), G. MOREL et C. JABOULAY (Oullins), A. TSACRIOS et A. BARBU (Pierre-Bénite), C. PILLONEL (Poleymieux-au-Mont-d'Or), Y. DURIEUX (Rillieux-la-Pape), É. VERGIAT (Rochetaillée-sur-Saône), I. VILLAROYA (Saint-Fons), E. FILLOT et C. RENAUD (Saint-Genis-Laval), Y. LEDON (Saint-Genis-les-Ollières), A. PETOT (Saint-Germain-au-Mont-d'Or), C. DUBOS (Saint-Priest), A. BLANC et G. SYBORD (Saint-Romain-au-Mont-d'Or), A.M. OLLAGNON (Saint-Symphorien d'Ozon), M. GERIN (Sainte-Foy-les-Lyon) , C. CLET (Sathonay-Camp), A. BRUNETEAU et R. RICHARD (Tassin-la-Demi-Lune), M. PERRIN et M. VADON (Ternay), G. CASTALDI et A. TOULERON (Vaulx-en-Velin), É. BAFOUNTA (Vénissieux), R. CELLIER (Vernaison), N. DUPRÉ (Villeurbanne), E. MESNIER et S. MICHAUT (Vourles).

ORDRE DU JOUR

- **C**ompte rendu d'activités du Président ;
- **T**ransferts de compétences optionnelles de communes au SIGERLy ;
- **A**rrêté du compte administratif de l'exercice 2003 ;
- **A**rrêté du compte de gestion de l'exercice 2003 ;
- **A**ffectation du résultat de fonctionnement ;
- **D**écision modificative N°1 au budget primitif 2004 ;
- **Q**uestions diverses.

Monsieur ABADIE ouvre la séance du Comité à 18 h 45.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue.

Comme il y a énormément de matches de foot, nous allons essayer de vous libérer rapidement pour que ceux qui le souhaitent puissent assister à ces matches.

Je vais donner la parole à Monsieur le Maire et je le remercie d'avoir accepté d'accueillir notre syndicat dans sa commune.

ALLOCUTION DE MONSIEUR BERNARD SAUZAY
MAIRE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Merci Monsieur le Président.
Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Je serai très bref, simplement je voudrais vous dire le plaisir que l'on a à vous accueillir ici à Champagne, c'est une première je pense.

Merci à vous chers collègues d'être là. Je voulais aussi remercier de sa présence Pierre ABADIE, votre Président qui connaît bien Champagne puisqu'en tant que vice-Président de la COURLY, il nous a beaucoup aidés dans le travail que nous avons effectué pour la centralité et la réflexion du centre de Champagne et là aussi nous aurons le plaisir de travailler avec vous tous, le SIGERLy, puisque nous avons un grand chantier à partir de cette année. Pour toutes ces raisons, je vous remercie de votre présence, de votre travail futur, et je vous souhaite une bonne assemblée.

Merci.

Applaudissements

MONSIEUR PIERRE ABADIE PRESIDENT

Merci Monsieur le Maire.

A l'ordre du jour en premier nous avons le compte rendu d'activités du Président, ce compte rendu ne sera pas très important puisque il y a très peu de temps nous étions ensemble au comité.
Je voudrais vous rappeler certains faits :

COMPTE RENDU D'ACTIVITES

La Commune de Charbonnières-les-Bains a procédé à de nouvelles élections ; ont été réélus :
Monsieur Louis Pierre BEROD Délégué titulaire, Monsieur Philippe KASZOWSKI et Monsieur Volny RATIE Délégués suppléants, et nous accueillons Monsieur **Michel GIGOT** nouveau délégué titulaire.

Applaudissements

Au prochain comité nous aurons le plaisir d'accueillir pour la commune de Tassin des nouveaux délégués qui ont été réélus.

Je vous annonce malheureusement le décès de Monsieur SIMIAN ancien délégué de Vénissieux jusqu'en 2001, membre du Bureau, qui s'est beaucoup investi dans le monde associatif, communal et je voudrais si vous le permettez que l'on observe une minute de silence à sa mémoire.
Je vous remercie.

Le bureau restreint s'est réuni les 11 mai, 8 et 15 juin 2004.

Le bureau statutaire s'est réuni le 25 mai 2004.

La commission paritaire SYDER/SIGERLy s'est réunie le 17 juin à 11 H dans nos bureaux.
Je vais en profiter pour vous dire un peu où l'on en est pour la commission paritaire par rapport à notre démarche avec EDF. Tout d'abord, nous avons saisi le Préfet et à la date d'aujourd'hui le Préfet ne nous a toujours pas répondu et il a jusqu'au 15 août pour nous répondre. Il faut savoir aussi que le conseil national d'électricité va avoir de nouveaux statuts qui vont enlever la problématique de l'arbitrage. Nous avons rappelé au SYDER que dans le cadre de l'article 8 la participation d'EDF qui était sur cinq ans de cinq millions de francs par an et que nous en avions à peu près 1/3 et le SYDER 2/3. Ce contrat est terminé et nous sommes en négociation avec un nouveau contrat qui aujourd'hui n'a pas encore abouti. Mais nous avons informé le SYDER que dans le cadre d'un nouveau contrat nous souhaitions que la participation de notre Syndicat soit de 50/50.

Nous avons les excuses de :

Madame BOUISSET (Ecully), Madame MESNIER (Vourles), Monsieur TOURDES (Bron), Monsieur MONNEYRON (Caluire), Monsieur NAVISÉ (Chaponost), Monsieur RUELLE (Collonges-au-Mont-d'Or), Monsieur VERZIER (Grigny).

Pouvoirs

Monsieur TOURDES (Bron) donne pouvoir à Monsieur BOURGUIGNON,
Monsieur RUELLE (Collonges-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Monsieur ABADIE,
Monsieur SEIGNER (Montanay) donne pouvoir à Monsieur BERNARD.

AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATION

TRANSFERTS DE COMPETENCES OPTIONNELLES DE COMMUNES AU SIGERLy

Rapporteur : *Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Monsieur le Président rappelle que les communes sont adhérentes au SIGERLy pour la compétence obligatoire de distribution de l'énergie électrique et du gaz. Elles ont, par ailleurs, la possibilité de transférer au SIGERLy une ou plusieurs des compétences optionnelles ci-dessous comme le prévoit l'article 4-2 de nos statuts.

- **Eclairage public :**
  - **Achat d'énergie électrique**
  - **Maintenance des réseaux et des installations d'éclairage public**
  - **Travaux de renouvellement des réseaux et installations d'éclairage public**
  - **Travaux de renforcement des réseaux et installations d'éclairage public**
  - **Travaux d'extension des réseaux et installations d'éclairage public**

- **Etudes:**
  - **Etudes, diagnostics et schémas directeurs des installations d'éclairage public**
  - **Etudes relatives aux économies d'énergie et à la gestion des installations de production thermique des bâtiments publics**

- **Travaux de dissimulation de Réseaux**

- **Les compétences dévolues aux collectivités territoriales en matière de production d'électricité, d'installation de production d'électricité de proximité et d'actions tendant à maîtriser la demande d'électricité** telles que définies aux articles L. 2224-32, L. 2224-33 et L. 2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président rappelle également les conditions de ce transfert :

Le transfert peut porter sur l'une et / ou l'autre, voire sur tout ou partie des compétences optionnelles définies à l'article 4-2 et il prend effet à la date définie d'un commun accord entre la commune et le Syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune qui transfère une compétence optionnelle au Syndicat s'engage à mettre à la disposition de ce dernier les biens et services nécessaires à l'exercice de cette même compétence, et ce, dans les conditions prévues par les articles L. 1321-1 et suivants du C.G.C.T.

Les compétences optionnelles ne pourront pas être reprises par une commune au Syndicat pendant une durée de 3 années à compter de la date de leur transfert à cet établissement, cette reprise de compétence se faisant dans les conditions définies par les articles L. 5211-19 et 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et pouvant porter sur l'une et / ou l'autre des compétences optionnelles définies à l'article 4-2.

La procédure du transfert est la suivante : le conseil municipal de la commune ayant délibéré sur le transfert de compétence, le Comité syndical se prononce sur le transfert, puis notifie sa décision aux communes membres : le conseil municipal de chaque commune membre se prononce dans le délai de trois mois. La décision de transfert est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement. L'absence de réponse vaut avis favorable. Le transfert de compétences est prononcé par arrêté du représentant de l'Etat.

La date du transfert sera alors définie d'un commun accord entre la commune et le SIGERLy.

Les modalités financières découlant du transfert de compétences sont définies dans le cadre de l'article 14 des statuts intitulé « Contributions des communes au syndicat ».

Vu la délibération de la commune de :
- Saint-Symphorien d'Ozon en date du 29 avril 2004

et dont la demande de transfert de compétences optionnelles apparaît ci-dessous

COMMUNES	DELIBERATION	COMPETENCES TRANSFEREES
Saint-Symphorien d'Ozon	29/04/2004	• **Etudes:** - Etudes, diagnostics et schémas directeurs des installations d'éclairage public - Etudes relatives aux économies d'énergie et à la gestion des installations de production thermique des bâtiments publics

Monsieur le Président propose au Comité de se prononcer sur cette demande de transfert de compétences et de fixer la date d'effet de ce transfert au 1er novembre 2004.

Le Comité, après avoir entendu le rapport ci-dessus et en avoir délibéré, décide à l'unanimité (63 voix) le transfert de compétences de la commune énumérée ci-dessus et de fixer la date d'effet de ce transfert au 1er novembre 2004.

(Délibération C – 2004 – 06 – 17 / 01)

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2003

Rapporteur : *Monsieur Michel PERRET, vice-Président*

Présentation générale

Tout comme le Budget, le compte administratif est présenté par nature et croisée par fonction.
Dans le cas du SIGERLy, il n'existe pas de fonction spécifique, et l'ensemble des opérations est regroupé sous la
Fonction 0 – Services généraux des administrations publiques locales
- Sous fonction 01 - opérations non ventilables
- Sous fonction 020 - administration générale de la collectivité

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

➢ Les premières pages (3 à 9) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :

Les ratios (p. 3),
Une double page intitulée « Exécution du budget » en Dépenses (p. 4) et Recettes (p. 5) et donnant les résultats de l'exécution, les résultats cumulés de fin d'exercice et les restes à réaliser en fonctionnement et en investissement.
Elle est à rapprocher du compte de gestion, page 18 « résultats budgétaires de l'exercice » et page suivante, tableau A14 intitulé « Résultat d'exécution du budget principal ».

Une double page intitulée Equilibre financier (p. 6 et 7) met en évidence, par section, les réalisations par chapitre pour les opérations réelles, d'une part et pour les opérations d'ordre, d'autre part.

Une double page intitulée « Balance générale » en dépenses et en recettes (p. 8 et 9).

➢ La vue d'ensemble de la section de fonctionnement (p. 10) suivie du détail par article des dépenses et des recettes de fonctionnement

➢ Les vues d'ensemble de la section d'investissement (p. 18 à 21) suivies du détail par article

➢ La présentation croisée par fonction (p. 30 à 46)

➢ Les opérations d'ordre de section à section (p. 47)

➢ Les annexes : état de la dette, état des immobilisations, état des acquisitions et cessions immobilières, état du personnel, présentation consolidée, méthodes utilisées (p. 48 à 68).

Arrêté des comptes

FONCTIONNEMENT

Section de Fonctionnement – Dépenses –	**4 783 126,58 €**
Total des opérations réelles :	**2 456 740,29 €**
Total des opérations d'ordre :	**2 326 386,29 €**
Restes à réaliser :	**1 813 673,23 €**

Chapitre 011 - charges à caractère général	**156 711,21 €**
dont rattachements	**2 856,23 €**
Restes à réaliser	**269 762,67 €**

article 617 : « Etudes et recherches » Etudes de diagnostic d'éclairage public et d'audit énergétique global dans les communes pour un montant de 41 252,31 € avec un reste à réaliser de 269 390,88 €.

Chapitre 012 - Charges de personnel **228 447,54 €**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante **3 524 348,25 €**
regroupe des éléments de natures différentes :

En dépenses réelles	1 241 748,82 €
➢ Charges relatives aux élus	41 479,88 €
➢ article 6554 : remboursement au SYDER des contributions dues par les communes	1 071 705,09 €
➢ Subventions allouées aux communes pour l'éclairage public	
• article 65714	128 563,85 €
• Restes à réaliser de	1 543 910,56 €
En dépenses d'ordre	2 282 599,43 €
Apurement des capitaux (article 27634 en Recettes d'investissement)	

Chapitre 66 - Charges financières **829 832,72 €**

En dépenses réelles	
article 6611 : remboursement de la part « intérêts » des prêts souscrits	526 443,85 €
article 6618 : part des intérêts à rembourser au SYDER	303 388,87 €
En dépenses d'ordre, les I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Echus)	
article 6611	41 426,32 €

Chapitre 68 - Dotations aux amortissements des immobilisations **2 360,54 €**

Section de Fonctionnement – Recettes – 6 291 901,82 €
Total des opérations réelles : 6 243 030,23 €
Total des opérations d'ordre : 48 871,59 €
Restes à réaliser : 232 885,22 €

Chapitre 73 - article 7311 Contributions directes 3 974 704,00 €
Contributions dues par les communes (intégrant les contributions dues au SYDER pour 2003)
5 collectivités ont choisi l'inscription au budget communal - article 7474 : 729 365,94 €

Chapitre 74 - dotations et participations 824 033,42 €

Contrepartie des dépenses à l'article 617 (Etudes) :
article 7472 : participation de la Région 40 931,49 €
Restes à réaliser 105 216,07 €
article 7478 : participation de l'Ademe 53 735,99 €
Restes à réaliser 127 669,15 €

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante 1 426 688,80 €
article 757 : Redevances électricité et gaz 1 423 028,00 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges 48 871,59 €
(contrepassation I.C.N.E. 2002)

Chapitre 76 - Revenus des valeurs mobilières de placement 17 529,70 €

Chapitre 77 - Produits exceptionnels 74,31 €
(remboursement de chèques déjeuner)

On constate un solde d'exécution de fonctionnement pour 2003 de 1 508 775,24 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2002 de 4 198 270,65 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à 5 707 045,89 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de 1 813 673,23 € en dépenses et de 232 885,22 € en recettes.

INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses – 3 917 060,68 €
Total des opérations réelles : 3 419 186,39 €
Total des opérations d'ordre : 497 874,29 €
Restes à réaliser : 134 506,16 €

Dépenses réelles d'équipement
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles 2 457,99 €
annonces et insertion pour les dissimulations de réseaux
Chapitre 21 - immobilisations corporelles 533 207,00 €
achat des nouveaux locaux du SIGERLy-matériel de bureau-mobilier-véhicules
Chapitre 23 - immobilisations en cours : aménagement des nouveaux locaux 151 919,27 €

Dépenses d'ordre
Chapitre 21 - immobilisations corporelles 449 002,70 €
intégration partielle retrait du SIGERLy du SYDER

Dépenses financières	
Chapitre 16 - emprunts et dettes	**2 731 602,13 €**
Dépenses réelles	
article 1641 : capitaux remboursés	2 282 599,43 €
article 16875	449 002,70 €
Dépenses d'ordre de section à section : article 1688 (contrepassation I.C.N.E. 2002)	48 871,59 €

<u>Section d'Investissement – Recettes</u> –	**2 775 425,26 €**
Total des opérations réelles :	**36,27 €**
Total des opérations d'ordre :	**2 775 388,99 €**

Chapitre 10 - apparaît la seule recette réelle -
article 10222 F.C.T.V.A. 36,27 €

Les autres recettes sont des recettes d'ordre :

- de section à section :

Chapitre 16 - article 1688 : I.C.N.E. 41 426.32 €
Chapitre 27 - article 27634 : Apurement des capitaux remboursés 2 282 599.43 €
Chapitre 28 - Amortissement des immobilisations 2 360,54 €

- à l'intérieur de la section investissement :

Chapitre 16 - article 16875 **-** intégration partielle retrait du SIGERLy du SYDER 449 002,70 €

La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de	**-1 141 635,42 €**
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de	**543 171.72 €**
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	**-598 463,70 €**

Monsieur le Vice-président rappelle que, dans le cadre du Budget Primitif 2004 voté le 11 février 2004, les résultats de l'exercice 2003 ont fait l'objet d'une reprise anticipée ainsi que les restes à réaliser. On constate que les résultats définitifs du Compte Administratif 2003 et du Compte de Gestion 2003 sont en parfaite concordance avec les résultats repris par anticipation.
Les restes à réaliser sont également conformes dans l'arrêté des comptes du Compte Administratif 2003 aux montants repris par anticipation.

Par ailleurs, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, par délibération, soit 732 969,86 €, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (598 463,70 €) augmenté des restes à réaliser (134 506,16 €).

Monsieur PERRET s'enquiert des éventuelles remarques des délégués.
Les délégués n'ayant pas de questions, Monsieur PERRET demande à Monsieur le Président de bien vouloir sortir pendant le vote du Comité.

Monsieur PERRET, Vice-président du SIGERLy et Président de séance met ce rapport aux voix.

Monsieur le Vice-Président propose au Comité d'approuver le compte administratif de l'exercice 2003.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2003

Le Comité du SIGERLy, réuni le 17 juin 2004 sous la présidence de Monsieur PERRET, après avoir entendu le rapport ci-dessus et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité (63 voix) le Compte administratif pour l'exercice 2003 dont est responsable Monsieur ABADIE.

(Délibération C – 2004 – 06 – 17 / 02)

Pierre ABADIE

Merci. J'en profite pour vous dire ma satisfaction, je veux parler du personnel et je l'associe au compte administratif car il y a eu un travail important qui a été fait dans des délais très courts, dire aussi que nous avons traversé et nous traversons encore une période difficile car il a fallu en peu de temps mettre en place le refonctionnement du SIGERLy avec ses nouvelles compétences. Merci aux communes de nous faire confiance. Je voudrais vous donner un chiffre significatif, nous avions prévu sur les travaux d'enfouissement pour nos communes un montant de dix millions d'euros sur trois ans, eh bien en un an, un an et demi, on a presque atteint ce chiffre. Il y avait une très forte attente et je crois qu'on rentre dans un système qui fonctionne. Nous irons à la rentrée rencontrer les Maires. Je vous remercie encore pour ce vote de confiance du compte administratif.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2003 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR

Rapporteur : *Monsieur Michel PERRET, vice-Président*

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2003 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2002, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2003 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le rapprochement, entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur, permet de constater l'identité de résultats.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003, y compris les rattachements au 31 décembre 2003 et sans application de la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2003 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2003 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Comité, après avoir entendu le rapport ci-dessus et en avoir délibéré, à l'unanimité (63 voix), déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2003 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(Délibération C – 2004 – 06 – 17 / 03)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : *Monsieur Michel PERRET, vice-Président*

Après avoir examiné le compte administratif 2003, le comité doit statuer sur l'affectation du résultat.

Monsieur le Vice-président propose donc au comité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	1 508 775.24 €
B Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	4 198 270.65 €
C Résultat à affecter= A+B (hors restes à réaliser)	**5 707 045.89 €**
D Solde d'exécution d'investissement (Dépenses 001 besoin de financement)	-598 463.70 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (Besoin de financement)	-134 506.16 €
F Besoin de financement (=D+E)	**-732 969.86 €**
AFFECTATION = C (=G+H)	**5 707 045.89 €**
1) G Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement (=couverture du besoin de financement F)	732 969.86 €
2) H Report en fonctionnement Recettes 002	4 974 076.03 €

Après constatation de ces résultats, il est proposé au Comité :

- De reporter le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour 598 463,70 €
- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
  - En réserve d'investissement recette du compte 1068 pour 732 969,86 €
  - En report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 4 974 076,03 €.

Le Comité, après avoir entendu le rapport ci-dessus et en avoir délibéré, décide à l'unanimité (63 voix) :

- De reporter le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour 598 463,70 €
- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
  - En réserve d'investissement recette du compte 1068 pour 732 969,86 €
  - En report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 4 974 076,03 €.

(Délibération C – 2004 – 06 – 17 / 04)

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2004

***R**apporteur : Monsieur PERRET, Vice-Président délégué aux finances*

Monsieur le Vice-président rappelle que le Budget Primitif 2004 a été voté le 11 février 2004. Suite aux transferts de compétences, il convient d'ajuster ces prévisions de la manière suivante :

Des opérations d'ordre sont à prévoir : elles concernent

- les mises à disposition du patrimoine « éclairage public » des collectivités ayant transféré la compétence « éclairage public » (maintenance et/ou travaux). Elles sont comptabilisées en recettes au compte 1027 « mise à disposition (chez le bénéficiaire) », en dépenses compte 217538 « immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ».
  Lorsque le SIGERLy exerce sa compétence, en réalisant des travaux sur ces biens reçus à disposition, ces adjonctions de valeur sont enregistrées au débit du compte 2317 (travaux sur immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition), puis réintégrées au compte 217538 par opération d'ordre non budgétaire.

Les sommes suivantes sont à inscrire en décision modificative pour les collectivités ayant communiqué la valeur comptable des biens mis à disposition :

Recettes article 1027
Dépenses article 217538

Cailloux-sur-Fontaines	336 719.84 €
Chasselay	121 381.02 €
Collonges-au-Mt-d'Or	10 648.75 €
Couzon-au-Mt-d'Or	274 233.47 €
Ecully	475 331.92 €
Irigny	166 824.68 €
Rochetaillée-sur-Saône	183 882.92 €
Sathonay-Camp	400 357.33 €
St Germain-au-Mt-d'Or	504 322.97 €
St Romain-au-Mt-d'Or	92 358.88 €
Feyzin	4 487 858.19 €
Albigny-sur-Saône	428 221.36 €
Charbonnières-les-Bains	1 608 928.09 €
Craponne	1 501 809.51 €
Curis-au-Mont-d'Or	173 657.94 €
Fleurieu-sur-Saône	127 535.61 €
Montanay	687 416.30 €
TOTAL	11 581 488.78 €

Monsieur le Vice-président soumet ce rapport au vote des délégués :

Le Comité, après avoir entendu le rapport ci-dessus et en avoir délibéré, décide à l'unanimité (63 voix) d'approuver la Décision Modificative N°1 au budget primitif 2004.

(Délibération C – 2004 - 06 - 17/ 05)

QUESTIONS DIVERSES

Pierre ABADIE

Chaque année il y a un concours de pétanque qui est organisé au titre des élus du Rhône et cette année il a lieu à Couzon au Mont d'Or le 25 septembre. Je souhaiterais si vous le souhaitez vous-même organiser des triplettes avec le label SIGERLy ; si certains d'entre vous veulent concourir non pas sur leur étiquette d'élu de leur commune mais au nom du SIGERLy, je suis prêt à recevoir votre demande de façon à représenter dignement le Syndicat et je serai moi-même le premier à assister à cette compétition.
Je vous remercie.

Applaudissements

Les délégués n'ayant pas de questions la séance est levée à 19 h 45.

DELIBERATIONS

C – 2004 – 06 – 17/01

TRANSFERTS DE COMPETENCES OPTIONNELLES DE COMMUNES AU SIGERLy

Voir page 8

C – 2004 – 06 – 17 /02

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2003

Voir page 9

C – 2004 – 06 – 17 /03

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2003 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR

Voir page 13

C – 2004 – 06 – 17 /04

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Voir page 14

C – 2004 – 06 – 17/05

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2004

Voir page 14